

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) DE PAYS TIERS, NON EUROPEEN(NE), NON ALGERIEN(NE)

PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

ET RENOUVELLEMENT

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

<u>Liste des pièces à fournir DOCUMENTS COMMUNS A TOUTE PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT</u> :

- Justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée);
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance;
 - o vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - o facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - o en cas d'hébergement chez un particulier: attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm norme ISO/IEC 19794 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (pas de copie).
- **Déclaration sur l'honneur** selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes originaire d'un État autorisant la polygamie).

PREMIERE DEMANDE

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France :
- liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc.
- o liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- o liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative etc.
- Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie de sa carte de séjour ou de la CNI.
- Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
- Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France: visa, récépissé de demande de carte de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger.
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires etc.).
- Justificatifs de son insertion dans la société française : (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).

RENOUVELLEMENT

- Justificatif du séjour régulier : carte de séjour en cours de validité
- Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur : (revenus, salaires, relevés bancaires...).
- Justificatifs de son insertion dans la société française: attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc au cours de l'année précédente.